

## Etat des détenus de la commune de Paris au 15 prairial, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Etat des détenus de la commune de Paris au 15 prairial, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 315-316;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14063\\_t1\\_0315\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14063_t1_0315_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

a attaché des cœurs que vos ennemis avaient cherché à vous aliéner. Vous avez puni les traîtres et les conspirateurs qui, pour vous deshonoré aux yeux de l'Europe, avaient voulu persuader au peuple que leurs principes étaient les vôtres. Pour déjouer les complots de cette trame, vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour. Vous auriez déjà fait assez pour votre gloire, mais vous avez décrété encore la loi de la bienfaisance nationale, et le malheureux va être soulagé. Vous avez décrété l'établissement des commissions populaires; par cette mesure les ennemis du dedans entrèrent dans le néant, et la valeur de nos frères d'armes terrassera ceux du dehors. Vous l'avez dit, Législateurs, et ce ne sera pas en vain : la 3<sup>e</sup> année de la République française sera la dernière des tyrans et la première de la liberté du monde.»

DUDEVANT, BON, CONSTANS, PALLAGRAN, JARET, LACOSTE (*agent nat.*), LAMOTHE, DUMOGUÉ, BEAUROCHE, NAILLES, NÉRAC, DUCHOSES, BOURBIEL.

## 68

Des membres de la Société des Jeunes Français, maison nationale, Martin-des-Champs, admis à la barre, invitent la Convention nationale à nommer des commissaires dans son sein pour assister à une fête civique que les orphelins de la patrie se proposent de présenter à leurs concitoyens le 17 prairial (1).

L'ORATEUR : Citoyen président,

Les orphelins des défenseurs de la patrie se proposent de présenter à leurs concitoyens le 1<sup>er</sup> prairial à 4 heures 1/2 précises du soir, le tableau de leurs occupations ordinaires, sous le titre de : *Journée des jeunes français*, suivi de l'inauguration des bustes de Barra et de Viala. Ils espèrent que la Convention nationale voudra bien nommer des commissaires pour juger de leurs progrès, et des efforts qu'ils font pour mériter les bontés de la patrie.

Tous les membres de l'Assemblée seront reçus avec leur carte. Vive la liberté. S. et F.» (2).

Sur la proposition d'un membre, la Convention nationale passe à l'ordre du jour.

## 69

Le Comité de surveillance de Bourgueil, district de Langeais, département d'Indre-et-Loire, félicite la Convention nationale sur le décret du 18 floréal, qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIX, 25.  
(2) C 306, pl. 1160, p. 35.  
(3) P.V., XXXIX, 26. B<sup>in</sup>, 17 prair.; *Débats*, n° 625, p. 293.

[*Bourgueil, 10 prair. II*] (1).

« Que venons-nous d'apprendre, un assassin prémédité, un assassin manqué, enfin qu'avons-nous appris ? Rien d'étonnant, dignes représentants, car jusqu'à la fin de la révolution les patriotes auront des ennemis. Robespierre, Collot d'Herbois, avaient contre eux des conjurés, ils ont manqué succomber sous leurs mains parricides; qu'à l'avenir ils s'en défient, ainsi que vous tous, Lumière de l'univers, flambeau de la vérité. Oui, au nom du peuple français à qui vous venez de briser les fers; surveillez-vous, faites surveiller tout ce qui vous approche pour garantir vos têtes qui nous sont si chères; restez à votre poste, restez-y, Pères du peuple, et le triomphe de la République est certain.

Votre décret sur la reconnaissance de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme en est le plus sûr garant. Oui, dans vos mains est notre sort. Vive la République. La mort des traîtres et des conspirateurs. S.F. Obéissance et amitié.»

BOISSÉ, CARLOT, MARQUET, HUARD ONEMERVENET (*présid.*).

## 70

Les commissaires de la trésorerie nationale font passer à la Convention nationale l'état des recettes et dépenses de la journée d'hier 15 du courant (2).

[*Paris, 16 prair. II; Au présid. de la Conv.*] (3).

« En exécution du décret de la Convention nationale du 27 floréal dernier, nous te remettons ci-joint l'état des recettes et dépenses de la journée d'hier 15 du courant, comprenant le mouvement des assignats et la situation des caisses ».

F.V. AIGOIN, DUTREMBLAY, DELAFONTAINE, GAUDIN.

## 71

Les administrateurs du département de la police font passer à la Convention nationale l'état des détenus qui sont dans les différentes maisons de réclusion; il s'élève à 6,899 (4).

[*Commune de Paris. Etat des détenus au 15 prair. II*] (5).

|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Grande Force .....                   | 669 |
| Petite Force .....                   | 310 |
| Sainte Pélagie .....                 | 222 |
| Madelonnettes .....                  | 298 |
| Montprin, rue N.-D. des Champs ..... | 67  |
| Abbaye .....                         | 104 |
| Bicêtre .....                        | 917 |
| Salpêtrière .....                    | 436 |
| Chambres d'arrêt, à la mairie .....  | 46  |

(1) C 305, pl. 1147, p. 28.

(2) P.V., XXXIX, 25.

(3) C 304, pl. 1131, p. 2.

(4) P.V., XXXIX, 25. *Mon.*, XX, 660.

(5) C 305, pl. 1147, p. 29, signé BENOIT, VITCHERICHT.

|                                                          |              |
|----------------------------------------------------------|--------------|
| Fermes .....                                             | 9            |
| Luxembourg .....                                         | 836          |
| Maison de Suspicion, rue la Bourbe .....                 | 526          |
| Brunet, rue de Buffon .....                              | 46           |
| Picpus, faubourg Saint-Antoine .....                     | 206          |
| Réfectoire de l'Abbaye .....                             | 120          |
| Caserne des Petits Pères .....                           | 147          |
| Les Anglaises, rue St-Victor .....                       | 145          |
| Les Anglaises, rue de Loursine .....                     | 128          |
| Caserne, rue de Sèvres .....                             | 134          |
| Les Carmes, rue de Vaugirard .....                       | 331          |
| Les Anglaises, faubourg St-Antoine .....                 | 83           |
| Coignard, à Picpus .....                                 | 59           |
| Ecoissais, rue des fossés St-Victor .....                | 97           |
| St-Lazare, faubourg St-Lazare .....                      | 688          |
| Picquenot, rue et à Bercy .....                          | 35           |
| Maison Geoffroy, rue de la Folie Renaud..                | 24           |
| Belhomme, rue de Charonne, n° 70 .....                   | 103          |
| Bénédictines anglaises, rue de l'observa-<br>toire ..... | 118          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>                               | <b>6 899</b> |

## 72

**La Société révolutionnaire et régénérée des amis de la Montagne, séante à Conches, département de l'Eure, district d'Evreux, séant à Vernon, témoignent leur indignation sur les assassinats dirigés contre Robespierre et Collot-d'Herbois, et offrent de servir de rempart à la représentation nationale pour la garantir des assassinats de la malveillance.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Conches, s.d.] (2).

« Législateurs,

Un attentat horrible commis en la personne de vos collègues, Collot d'Herbois et Robespierre, a pensé enlever au Comité de Salut public deux de ses plus infatigables membres, à la liberté deux de ses plus incorruptibles défenseurs, et au peuple français deux de ses plus fidèles amis.

La société populaire de Conches a frémi, elle a renouvelé le serment d'exterminer les traîtres et les suppôts des brigands, et de mourir en défendant la Convention nationale. Parlez, représentants et nous volerons tous pour vous faire un rempart de nos corps. Quoi ! l'infâme Paris et la scélérate Corday ont encore sur un sol libre des imitateurs ! Quoi ! la France renferme encore de ces monstres vomis par l'enfer ! tous les conspirateurs ne sont pas anéantis ! Citoyens, pères de la patrie, l'exécrable projet de mettre Louis XVII sur le trône subsiste encore. Une lettre anonyme adressée à une républicaine de notre commune en est la preuve ; qu'ils se montrent donc ces tigres qui veulent cimenter de votre sang le trône d'un nouveau despote, ou plutôt qu'ils tremblent ! Nous sommes debout et prêts à partir au premier signal : la société populaire vous offre tous ses membres pour partager avec nos braves frères de Paris l'honneur d'avoir contribué au bonheur du peuple et à l'affermissement de la République en lui conservant ses fondateurs autour desquels nous

(1) P.V., XXXIX, 26. Mon., XX, 657.

(2) C 306, pl. 1160, p. 36.

nous serrerons et que nous préserverons des coups des téméraires assassins. S. et F. »

RAYMOND, LESAGE, GOUPIL.

## 73

**Les membres du comité révolutionnaire de la commune de Rhodès (1) félicitent la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Rodez, 6 prair. II] (3).

« Dignes représentants d'un peuple libre,

L'expression de vos sentimens est digne de l'effusion de vos cœurs. L'hommage solennel que vous avez rendu à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme, doit bannir de la France l'athéisme et l'immoralité. Républicains, amis des mœurs, vous avez attaché à une base solide les liens de la société, et ils seront indissolubles si le jeu des passions individuelles est comprimé. Nous cueillerons tous les doux fruits de la liberté et de l'égalité. La morale publique doit faire discerner les droits et les devoirs ; les uns et les autres seront connus et respectés dès que l'homme, après avoir senti la nécessité de combattre ses passions, aura trouvé l'art de les vaincre ».

GOURDON aîné (présid.), CRETOLLE.

## 74

**Le conseil-général de la commune de Rhodès félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, et sur celui qui accorde du soulagement à l'indigence et à la vieillesse.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (4).**

[Extrait des délibérations du conseil général ; 5 prair. II] (5).

Séance publique

... Un membre a dit ;

Vous n'ignorez pas la sensation qu'a produit dans le sein de la Convention le sublime rapport de Maximilien Robespierre, du 18 floréal, et l'empressement avec lequel nos dignes représentants ont rendu hommage à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme ; je propose en conséquence qu'il soit voté une adresse pour féliciter la Convention sur le décret qu'elle a rendu à la suite de ce rapport, et, que la dite adresse fut envoyée au président de la Convention par le 1<sup>er</sup> courrier.

(1) Aveyron.

(2) P.V., XXXIX, 26. Mon., XX, 658 ; B<sup>in</sup>, 26 prair (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(3) C 305, pl. 1147, p. 31.

(4) P.V., XXXIX, 26. B<sup>in</sup>, 26 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(5) C 305, pl. 1147, p. 30.